Projet de modification de droit commun n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout

N°XX → position sur la carte générale

Création/modification de STECAL (L.151-13 du Code de l'Urbanisme)

Cambounès:

 Création d'un STECAL N2 sur la commune de Cambounès (hameau de la Sabatarié) pour le développement d'une activité existante de séminaires d'entreprise (entreprise DENDROPOLIS, parcelles AE151 et AE130) N°1

Montfa:

- Création d'un STECAL N3 pour permettre le développement limité d'une entreprise de menuiserie (agrandissement du bâtiment existant), parcelle C465 N°2
- Création d'un STECAL Npa (patrimonial) sur le site existant du château de Montfa pour permettre la sauvegarde des ruines du château et la construction d'installations annexes permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions. Une OAP viendra cadrer le développement de cette zone et le règlement écrit de la zone N sera modifié pour prévoir des dispositions pour ce STECAL Npa. N°3

Saint-Jean-de-Vals:

Suite du projet de réhabilitation d'un ancien complexe équestre au lieu-dit la Borionobo (parcelles B181, B183) en équipement public (salle polyvalente, tiers lieu, local artisanal) avec transformation d'une partie du STECAL existant A1 en un STECAL A2 pour mieux correspondre à la nouvelle vocation de la zone (STECAL pour équipements publics), passage des propriétés voisines en zone A avec pastillage pour changement de destination du bâtiment existant en B304 N°4

Saint-Salvy-de-la-Balme:

- Reconfiguration limitée du STECAL N3 sur les parcelles A180 et A2103 pour permettre le développement limité d'une entreprise de maçonnerie N°5
- Création d'un STECAL N3 sur une entreprise de revente de granit existante pour permettre le développement à la marge des locaux existants (parcelle A1228) N°6

Modifications du règlement écrit

- Création d'un secteur NPa (N patrimonial) avec des règles spécifiques (cf. création d'un STECAL pour le château de Montfa)
- Création d'un secteur A2 (A équipements publics et activités artisanales sous maîtrise d'ouvrage publique, par exemple hôtel d'entreprise...) avec des règles spécifiques (cf. création d'un STECAL à Saint-Jean-de-Vals)
- Création d'une zone AUE avec des règles spécifiques (cf. projet de Gendarmerie mobile à Brassac)

Changements de zonage

Brassac:

- Projet validé par l'état de gendarmerie mobile avec 12 hébergements. Zone AU1 à passer partiellement en AUE. Rétrécissement du reste de la zone AU1 au sud en zone AU2 avec 2 à 3 logements, pour conserver la densité de 15 logements prévue par le PLUi approuvé sur ce secteur. Modification du zonage et de l'OAP. Parcelles AB580 et AB581. N°7

Ouvertures de zones AU0

Lacrouzette:

Ouverture à l'urbanisation de la partie haute de la zone AU0 de la Calmette (parcelles Al342/343/373/375) pour récupérer ce que l'on supprime sur la zone AU1 de La Rocque. La partie basse passera en zone A. Création d'une OAP pour cette zone pour conserver la même densité que sur la zone AU1 supprimée. N°8

Réduction des possibilités de construire

Burlats:

- Réduire la zone Nt dans sa partie inutilisée et modifier son OAP pour intégrer la possibilité de construire une salle de réception liée à l'activité du site (parcelle Al14) N°9
- Suppression de la zone Nt des Combettes (AD19) et pastillage des bâtiments (ancien centre aéré) pour permettre un changement de destination éventuel. Suppression de l'OAP associée à la zone. N°10

Lacrouzette:

- Suppression de la zone AU1 « La Rocque » et de l'OAP associée (parcelle Al341) car pas de projet à venir sur ce secteur N°11
- Suppression de la zone AU2 sur les parcelles AO403/AO404 car pas de projet à venir sur ce secteur N°12

Création d'emplacements réservés

Burlats:

 Création d'un emplacement réservé sur tout le tracé de la future voie verte (ancienne voie de chemin de fer du petit train) N°13

Le Bez:

 Création d'un emplacement réservé pour réalisation d'une voie verte entre un futur lotissement communal et le hameau de Guior Haut N°14

Montfa:

- Création d'un emplacement réservé pour réalisation d'un parking pour la salle des fêtes N°15

Roquecourbe:

 Création d'un emplacement réservé sur tout le tracé de la future voie verte (ancienne voie de chemin de fer du petit train) N°16

- Création d'un emplacement réservé sur la parcelle AM231 pour création d'un parking et d'une aire de retournement N°17
- Agrandir l'emplacement réservé n°2 pour création d'une aire publique de stationnement N°18

Transformation de zones N en zones A

Cambounès:

- Parcelles AN274 et AN276 à passer en zone A (anciennement en zone N) car exploitées par un maraîcher N°19

Lacrouzette:

- Parcelles BH150, BH151 et BH181 à passer en zone A (anciennement en zone N) car projet de rénovation d'une grange agricole pour une activité apicole N°20

Régularisation du zonage suite à un recours au tribunal administratif

Brassac:

- Passage en U2 de la zone AU0 du Cap d'Ase (AE276 et AE85) N°21



























































